

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 2022-110**

2022 0129

Le Maire de la Commune de Cellieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route, notamment les articles R. 36 - R.37.1 - R.44 et R.225,

Vu les arrêtés interministériels du 22.10.1963 modifiés et du 24.11.1967, relatifs à la signalisation routière,

Vu l'arrêté interministériel du 06/11/1992 modifié approuvant « l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1 – 8^{ème} partie : signalisation temporaire »,

Vu l'organisation de la cérémonie du vendredi 11 novembre 2022,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : En raison de la commémoration du 11 novembre , qui aura lieu le VENDREDI 11 novembre 2022, le stationnement des véhicules sera interdit aux abords du monument aux morts, situé Place de Verdun, sur la partie de la place allant de la fontaine au monument aux morts, de 17h le 10 novembre à 12 heures le 11 novembre et la circulation sera interdite rue des cerisiers durant la cérémonie. Une déviation sera mise en place via la route du Plat.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation adéquate seront mis en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux de la manifestation.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au service technique pour exécution.

A Cellieu, le 7 novembre 2022

Le Maire,

Marc TARDIEU

